
SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DE L'OUEST LAUSANNOIS

(Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier,
Ecublens, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix)

Mardi 13 juin 2023 à 18h30
En la salle de conférences de l'Auberge du Motty à Ecublens

Conseil intercommunal :

Présidence : Mme Arun Bolkensteyn – Conseillère communale – Bussigny
M. Daniel Berdoz – Conseiller communal – Bussigny
Mme Gerardina Rigamonti – Conseillère communale – Chavannes-p-Renens
Mme Amanda Bovey – Conseillère communale – Crissier
M. Pascal Maeder – Conseiller communal – Crissier
Mme Amelia Amiguet-Vercher – Conseillère communale – Ecublens
Mme Daniela Miéville – Conseillère communale – Ecublens
M. Rachid Taaroufi – Conseiller communal – Renens
Mme Maria Sisto – Conseillère communale - Renens
M. Nicolas Guillot – Conseiller communal – St-Sulpice
M. Patrick Strobel – Conseiller communal – St-Sulpice
Mme Jacqueline Pernet – Conseillère générale – Villars-Ste-Croix

Comité de direction :

Mme Pascale Manzini, Présidente – Conseillère municipale – Ecublens
Mme Patricia Spack Isenrich – Conseillère municipale - Bussigny
M. Eduardo Camacho-Hübner – Conseiller municipal – Chavannes-p-Renens
Mme Caroline Albiker-Pochon – Conseillère municipale – Crissier
M. Olivier Matthey – Conseiller municipal – St-Sulpice
Mme Nicole Cattano – Conseillère municipale – Villars-Ste-Croix

Conseil intercommunal :

Excusés : M. David Raccaud – Conseiller communal – Bussigny
Mme Selma Varki – Conseillère communale – Chavannes-p-Renens
Mme Rosana Joliat – Conseillère communale – Renens

Comité de direction :

Excusée : Mme Karine Clerc – Conseillère municipale – Renens

Invités : M. Christophe Milardi, Directeur ARASOL
M. Claude Salzmann, Boursier communal d'Ecublens

Secrétaire : Mme Annie Siegler

ORDRE DU JOUR

1. Communications de la Présidente
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation de nouveaux membres du Conseil Intercommunal
4. Election complémentaire à la Commission de gestion
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022
6. Communications de la Présidente du CODIR
7. Communications du Directeur de l'ARASOL
8. Présentation et adoption des comptes 2022 de l'ARASOL, y compris du rapport de la commission de gestion
9. Présentation et adoption du rapport d'activité 2022 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion
10. Préavis No 1 – 2023 sur la Convention de collaboration entre la commune de Renens et l'ARASOL pour la détermination de l'octroi de la prestation AIL (Aide Individuelle au Logement) – Rapport de la Commission de gestion
11. Mise sur pied d'un GT pour une mise à jour des statuts de l'ARASOL
12. Présentation par le directeur d'un premier bilan suite à l'ouverture de la POS (Porte d'Orientation Sociale)
13. Nomination du bureau et du/de la secrétaire du Conseil Intercommunal jusqu'à fin juin 2024
14. Divers

1. Communications de la Présidente

Madame la Présidente ouvre la séance. Elle remercie la commune d'Ecublens pour son accueil et précise que l'apéritif qui suivra sera accompagné par le vin des cépages d'Ecublens.

Elle demande à l'assemblée d'applaudir chaleureusement Mme Patricia Spack-Isenrich pour sa nomination à la syndiculture de Bussigny, suite au départ de Mme Claudine Wyssa. Celle-ci a conservé le dicastère du social.

Mme A. Bolkensteyn constate que 12 membres sont présents, 3 postes sont vacants – dont 1 à Ecublens (démission de Mme Gladys Zürcher) – 1 à Renens (démission de Mme Lysiane Adamini) – 1 à Villars-Ste-Croix (démission de Mme Nadia Schmid).

3 autres membres sont absents ou excusés.

Mme la Présidente demande aux Conseillers de rappeler à leur parti qu'il est nécessaire de repourvoir ces postes afin d'assurer le suivi de la représentation de la commune à l'ARASOL. Elle remarque et déplore que la démission du poste d'Ecublens n'ait pas été signalée à l'ARASOL.

Puis, la présidente nous indique avoir été invitée, comme représentante du Conseil Intercommunal, à l'inauguration de la POS (Porte d'Orientation Sociale) le 27 janvier dernier. En effet, les locaux étant petits, il n'était pas possible d'ouvrir à tous. Toutefois, la commission de gestion a pu, lors de sa séance de mai, accéder aux locaux. La direction organisera une visite complémentaire pour les autres membres du Conseil intercommunal.

La Présidente ouvre la discussion sur ces communications. La parole n'est pas demandée.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, sans demande de modifications, à l'unanimité des membres présents.

3. Assermentation de nouveaux membres du Conseil Intercommunal

Mme A. Bolkensteyn demande à l'assemblée de se lever en vue de l'assermentation de Mme Gerardina Rigamonti, de Chavannes-près-Renens et de M. Rachid Taaroufi, de Renens. Après la lecture du serment, Mme la Présidente les prie de lever la main droite et de dire « Je le promets » et les félicite pour leur engagement.

4. Elections complémentaires à la Commission de gestion

Sont élus par acclamations :

- Mme Jacqueline Pernet de Villars-Ste-Croix, en lieu et place de Mme Nadia Schmid
- M. Rachid Taaroufi de Renens, en lieu et place de M. Ali Korkmaz

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans commentaires, avec remerciements à son auteure.

6. Communications de la Présidente du CODIR

Mme P. Manzini fait part aux membres présents, des derniers travaux et changements qui touchent l'ARASOL.

- Inauguration de la POS – 1^{er} bilan à venir
- Création d'un nouvel organe délégataire au Conseil des régions, constitué par les 10 président/es des RAS (représentants politiques) destiné à travailler sur toute la politique sociale du canton. Leur première opération a consisté à écrire au canton pour revendiquer au personnel des RAS une indexation complète des salaires.
- UCA (Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation) a été mandatée pour faire une analyse sur le fonctionnement actuel de la direction afin de pouvoir organiser l'arborescence future de la direction, suite à 3 départs en retraite de ses cadres. Elle signale que ce mandat a été financé par le canton.
- Grande inquiétude sur la situation du logement dans l'Ouest qui voit une augmentation des expulsions et une augmentation des loyers du fait de l'inflation. Le secteur logement de l'ARASOL a été renforcé fin 2022 et pour 2023, par l'octroi d'un 0,4 EPT supplémentaire, avec la validation du canton qui finance le secteur logement pour la moitié.

Elle remercie ses collègues politiques de la région ainsi que les membres de la direction de l'ARASOL qui oeuvrent avec elle tout au long de l'année pour réfléchir à améliorer les prestations et l'accessibilité aux prestations sociales. Elle remercie plus particulièrement Monsieur Milardi pour la mise en place de nouveaux projets comme la gestion de l'Aide Individuelle au Logement par l'ARASOL (pour la commune de Renens) et d'avoir stabilisé le personnel avec un turn over très bas pour l'année passée.

La Présidente ouvre la discussion sur ces communications. La parole n'est pas demandée.

7. Communications du Directeur de l'ARASOL

- Présentation de l'ARASOL aux conseils communaux et généraux de la région : Celle-ci a débuté sur ce semestre. A travers cette démarche, l'idée est de pouvoir sensibiliser tout citoyen à venir à la réception de l'ARASOL – à la POS – pour parler de difficultés de tous ordres afin d'éviter un enlisement de la situation. Par exemple, à fin avril 2023, le nombre d'expulsions est identique à celui de 2022 ! Cette problématique doit véritablement être gérée sans attendre, car selon la justice de Paix, il y aurait encore pas mal d'ordonnances d'expulsions à venir. Des contacts commencent à être noués avec des gérances et agents d'affaires.
- POS : première évaluation au 30.04.2023. Très peu de recul, mais cette démarche a permis de sonder la population (présentation de quelques chiffres). Des ajustements inévitables devront être mis en place.
Depuis l'ouverture de la POS, la fréquentation a augmenté, pour beaucoup de situations « Sans suite ». Il n'y a pas d'instruction d'aide sociale ou de demande RI. Ce type de démarches n'est pas financé par le canton. A fin avril, pour ce type de fréquentation, les chiffres ont dépassé largement ceux des deux dernières années à la même époque (rester prudent par rapport à la période COVID).
Tous ces constats ont abouti à l'établissement d'un certain nombre de recommandations organisées dans une pyramide des priorités, comme :
 - Le confort du personnel
 - L'accueil des usagers.
- L'évolution des dossiers RI avec une tendance baissière. Depuis début 2023, la courbe joue au yoyo et n'est pas encore stabilisée. Pour le moment, les comptes ne sont pas prétérités.

La Présidente ouvre la discussion. Sur demande de M. Maeder d'Ecublens, M. Milardi explique que la loi sur la protection des données restreint l'intervention dans le sens où la régie doit demander l'autorisation de son locataire d'approcher l'ARASOL en cas de difficultés de paiement du loyer. Cependant, il n'est pas à souligner qu'il y ait un abus de prise en charge de l'arriéré par le canton, tant il est vrai que le RI prend quasiment toujours à sa charge les loyers impayés.

La parole n'est plus demandée.

8. Présentation et adoption des comptes 2022 de l'ARASOL, y compris du rapport de la commission de gestion

M. Milardi fait un bref résumé des comptes en faisant un zoom sur quelques points importants de l'exercice passé.

- Les activités du CSR et l'AAS sont intégralement financés par le canton depuis 2022.
- La POS a débuté son activité début décembre 2022
- Baisse sur l'année 2022 du nombre de dossiers d'aide sociale, qui a induit une baisse du financement cantonal. Lettre envoyée au canton pour le prévenir que l'ARASOL devrait certainement puiser dans ses réserves pour compenser cette perte.

- Décision de freiner les dépenses de fonctionnement pour une meilleure maîtrise des coûts.
- Au final, résultat d'exercice positif qui a permis d'alimenter la réserve pour les futurs frais de déménagement.

M. Milardi profite de réitérer son appel aux politiques de la région, sur la recherche d'une surface de 1'700 m², jusqu'à 5' à pied de la gare pour l'ARASOL. Très vraisemblablement, le mandat sera donné à un courtier, les recherches étant difficiles.

Il poursuit sa présentation.

Implémentation de la POS :

Budget de CHF 215'300.- financé par la région.

Les dépenses se sont montées à CHF 186'834.58.

L'excédent de résultat de plus de CHF 28'000.- est lié à la vacance de poste pour la chargée de projet.

Baisse de dossiers RI : 1'238 dossiers en moyenne sur 1'191 (2021). Baisse de 9.6 %, qui se répercute sur le financement cantonal.

Excédent de financement CSR est de CHF 27'774.39 (2 CDD non renouvelés).

Excédent de financement AAS est de CHF 92'274.67.

Répartition des fonds de réserve :

- Réserve générale LASV-LOF (jusqu'à 8% du financement cantonal) - Accord de la DGCS. Pour financer des projets spécifiques.
- Réserve égalisation des résultats (jusqu'à 4% du financement cantonal) – Permet de faire face à la baisse des dossiers et au bouclage positif des comptes (accord de la DGCS)
- Réserve AAS – Permet de boucler les comptes et de lisser les écarts (accord la DGCS). Les règles de financement ne sont pas encore connues (jusqu'à 4% du financement cantonal).
Réserve pour préjudice de tiers : CHF 100'000.- Réserve constituée par la région pour un contentieux avec un usager dans le but de protéger un collaborateur de suites défavorables.
- Fonds de roulement : CHF 20'000.- Réserve constituée par la région pour pallier les remplacements de personnel ou paiement des charges salariales.

Enfin, la participation de la région passe de CHF 7,50 à CHF 5,73 par habitant pour 2022.

La présidente demande à l'assemblée si elle a des questions par rapport à l'exposé qui vient d'être fait. Celui-ci ne suscitant pas de questions, elle passe au rapport sur les comptes, page par page. La parole n'est pas demandée.

La présidente donne la parole au rapporteur qui lit à l'assemblée, les conclusions rapportées ci-dessous :

« La Commission de gestion du Conseil intercommunal de l'ARASOL remercie la direction de l'ARASOL pour la qualité de la tenue des comptes 2022.

En conclusion, la Commission de gestion propose, à l'unanimité, au Conseil intercommunal de l'ARASOL, d'accepter les comptes 2022, tels que présentés. »

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole. Celle-ci n'étant pas demandée, elle procède au vote sur les comptes 2022 de l'ARASOL.

La Présidente demande à celles et ceux qui approuvent les comptes 2022 de l'ARASOL tels que présentés le fassent savoir en levant la main. Il n'y a ni avis contraire, ni abstention. Elle déclare les comptes adoptés à l'unanimité avec remerciements au Comité de direction et plus particulièrement à M. Claude Salzmänn, boursier communal d'Ecublens, pour son travail.

9. Présentation et adoption du rapport d'activité 2022 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion

La discussion est ouverte sur l'ensemble du rapport d'activité ainsi que sur le rapport de la commission de gestion. La parole n'étant pas demandée, la présidente donne la parole au rapporteur qui lit, à l'assemblée, les conclusions rapportées ci-dessous :

« La Commission de gestion du Conseil intercommunal de l'ARASOL remercie la direction de l'ARASOL pour le travail accompli et le rapport d'activité 2022.

En conclusion, la Commission de gestion propose, à l'unanimité, au Conseil intercommunal de l'ARASOL, d'accepter le rapport d'activité 2022, en émettant un vœu spécifique, à savoir d'informer dans la mesure du possible, le Conseil intercommunal de :

1. L'évolution de l'âge moyen des bénéficiaires du RI
2. Du nombre de non-recours parmi les seniors sur le territoire de l'ARASOL qui ont droit aux prestations complémentaires.

Par ailleurs, la Commission félicite la direction de l'ARASOL pour sa gestion des ressources humaines avec un taux de rotation inférieur à 10 % ainsi que pour la refonte du format du rapport d'activités dont elle invite la direction à augmenter le tirage à l'avenir. »

Par rapport aux vœux émis, le deuxième sera très difficile à obtenir selon M. Milardi car on n'a pas les moyens pour le faire. Ce sont des études qui sont faites en ce moment par l'observatoire des précarités et la HETSL et ce sera difficile de sortir des chiffres.

Pour l'impression du rapport d'activités, il a été décidé de rationaliser la version papier pour privilégier la version numérique.

La parole est encore ouverte. Mme Bolkensteyn parle encore de la mise en place à Yverdon d'une expérience appelée Oasis qui va à la rencontre de situations de non-recours. M. Milardi ajoute que c'est une initiative originale, dont l'entité qui travaille en marge de l'ARAS, est mobile, puisqu'elle va vers le citoyen.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote sur le rapport d'activité 2022 de l'ARASOL.

La Présidente demande à celles et ceux qui approuvent le rapport d'activité 2022 de l'ARASOL tels que présentés de le faire savoir en levant la main. Il n'y a ni avis contraire, ni abstention. Elle déclare le rapport d'activité 2022 de l'ARASOL adopté à l'unanimité avec remerciements au Comité de direction et à la direction pour l'élaboration de ce rapport.

Elargissement à :

- Mme P. Manzini, présidente du CODIR
- M. Ch. Milardi, directeur
- Mme D. Mieville
- M. R. Taaroufi

Il s'agira de prévoir une séance en fin d'année, mais avant cela de récolter les données et d'établir un document qui résumera les points de modifications à apporter. Pour rappel, ces statuts devront être soumis au canton pour validation.

12. Présentation par le directeur d'un premier bilan suite à l'ouverture de la POS (Porte d'Orientation Sociale)

Le document de présentation est envoyé à tous les membres.

13. Nomination du bureau et du/de la secrétaire du Conseil Intercommunal jusqu'à fin juin 2024

Selon l'application de l'art. 12 du règlement du Conseil Intercommunal, le/la président-e, vice-président-e et secrétaire du Conseil intercommunal sont nommés pour une année et rééligibles. Il s'agit également de repourvoir les postes de scrutateurs-trices et de deux suppléants-tes.

Sont nommés par acclamations :

- | | |
|------------------|--|
| • Présidente | Arun Bolkensteyn – Bussigny |
| • Vice-président | Nicolas Guillot – St-Sulpice |
| • Secrétaire | Annie Siegler |
| • Scrutatrices | Jacqueline Pernet – Villars-Ste-Croix
Daniela Miéville – Ecublens |
| Suppléants | Amanda Bovey – Crissier
Rachid Taaroufi - Renens |

14. Divers

14.1. Prochaine séance de la Commission de gestion

Celle-ci est fixée au **mardi 5 septembre 2023 à 18h00 en la salle de conférences du CSR.**

14.2. Prochaine séance du Conseil Intercommunal

La prochaine séance est fixée au **mercredi 27 septembre 2023 à 18h30 en la salle des combles de l'Auberge du Motty.** Deux représentants du canton seront présents qui se proposent de faire une présentation du paysage social cantonal.

14.3. Autres divers

Mme Maria Sisto annonce sa démission du Conseil Intercommunal de l'ARASOL. Elle sera remplacée par Mme Castillo.

10. Préavis No 1 – 2023 sur la convention de collaboration entre la commune de Renens et l'ARASOL pour la détermination de l'octroi de la prestation AIL (Aide Individuelle au Logement)

La Commission de gestion a été mandatée pour étudier ledit préavis, lors d'une séance du 9 mai 2023.

Madame la Présidente donne la parole au rapporteur de la commission pour faire lecture des conclusions du rapport.

« Décision :

Les membres présents décident à l'unanimité de recommander au Conseil Intercommunal, l'acceptation du préavis et de ses conclusions.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ARASOL :

- Vu le préavis du Comité de direction No 1 – 2023
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Décide :

De valider la Convention de collaboration pour la détermination de l'octroi de la prestation AIL (Aide Individuelle au Logement) à Renens ainsi que ses annexes 1 et 2. »

Il est précisé par le Directeur, Monsieur Ch. Milardi, que cette première étape avec la commune de Renens, permettrait d'ouvrir, à terme, le traitement de l'Aide Individuelle au Logement, à l'ensemble de la région à travers l'ARASOL.

Madame la Présidente procède au vote du Préavis No 1 – 2023 sur la convention de collaboration entre la commune de Renens et l'ARASOL pour la détermination de l'octroi de la prestation AIL (Aide Individuelle au Logement), qui est accepté à l'unanimité des membres présents.

11. Mise sur pied d'un GT pour une mise à jour des statuts de l'ARASOL

L'idée est de reprendre ces statuts, pour introduire par exemple un système de suppléance pour les membres de la commission de gestion et mieux préciser les compétences du CODIR. Pour ce faire, comparer les statuts des autres RAS.

Cette tâche pourrait revenir au bureau du CI, en l'élargissant à la direction de l'ARASOL. Finalement, d'autres membres du CI sont intéressés à ce GT.

Composition du Groupe de travail :

Bureau du CI :

- Mme Arun Bolkensteyn, présidente du CI
- M. N. Guillot, vice-président du CI
- Mme A. Siegler, secrétaire du CI

14.4. Site internet de l'ARASOL

Celui-ci a été repris et est en ligne sous sa nouvelle formule depuis deux ans. Il a été repensé sous l'angle des prestations et non sous l'angle de secteurs. Explications sommaires des prestations, du profil des bénéficiaires et la procédure pour faire une demande. Visualisation d'un seul numéro de téléphone avec une seule adresse.

Mme Arun Bolkensteyn invite les participants à poursuivre leurs échanges pendant l'apéritif.

La séance est levée à 19h55.

La Présidente


Arun Bolkensteyn

La Secrétaire


Annie Siegler

Renens, août 2023/as